apec

RAPPORT
AU CONSEIL INTERCOMMUNAL

RAPPORT DE LA

Commission des finances

CHARGÉE D'ÉTUDIER LE

Préavis n° 5-2026 - relatif à la demande d'un crédit d'investissement pour la réhabilitation du réseau intercommunal selon les défauts constatés lors des campagnes d'entretien de 2021, 2022, 2023, 2024 et 2025 pour la législature 2026-2031

Monsieur le Président,
Mesdames les Déléguées, Messieurs les Délégués,

La Commission s'est réunie le 01.10.2026 à Gland afin d'étudier l'objet cité en titre, en présence de M. Cédric Marzer & M. Alexis Huret, membres du Comité de direction qu'elle remercie de leur disponibilité. Ainsi que le 13.10.2026 à Coinsins. Le préavis n° 5-2026 sollicite un crédit de CHF 1'021'000.00 TTC pour la réhabilitation du réseau intercommunal durant la législature 2026-2031. La Commission des finances recommande son acceptation, avec les réserves de planification financière exposées ci-dessous.

Coût de l'investissement

Le devis s'élève à CHF 944'495.85 HT, auquel s'ajoute une TVA de 8,1 %, soit CHF 76'504.15, pour un total de CHF 1'021'000.00 TTC. Il repose sur l'expérience du mandataire et une soumission récente ; les montants définitifs dépendront des offres et des adjudications.

Répartition du devis

Les travaux comprennent le curage et fraisage (CHF 9'400.00), le fraisage (CHF 8'300.00), le Point-Liner (CHF 36'000.00), le chemisage (CHF 615'300.00), les réparations (CHF 43'000.00) et les remplacements (CHF 62'700.00). S'y ajoutent les honoraires de suivi (CHF 92'300.00) et les divers et imprévus (CHF 77'495.85). Ces postes sont exprimés hors TVA.

Financement et planification financière

Selon le préavis, l'endettement au 30 juin 2026 atteint CHF 19'000'000.00 pour un plafond de CHF 100'000'000.00, soit une marge de CHF 81'000'000.00. Le crédit serait financé par les liquidités courantes et, si nécessaire, par emprunt. Cette marge sous plafond ne préjuge pas des liquidités disponibles ni des besoins des autres investissements. A cet effet, il serait bon de rappeler que le préavis no. 17-2025 reconnaissait un montant de travaux HT de 92'165'160.00.

Charges annuelles

Le préavis prévoit un amortissement sur 10 ans, soit CHF 102'100.00 par an. Dans l'hypothèse d'un emprunt intégral au taux de 1 %, les intérêts de première année atteindraient CHF 10'210.00, portant la charge totale estimée à CHF 112'310.00. Le taux de 1 % constitue une hypothèse de calcul très optimistique aux yeux de la commission; la charge effective dépendra des conditions d'emprunt et du financement retenu.

Réserves sur la planification et l'approche comptable

Le Comité indique que ce crédit est compris dans l'enveloppe de CHF 10'000'000.00 prévue pour le réseau sur les 5 à 6 ans du chantier de la nouvelle station, présentée dans les préavis nos 17-2025 et 18-2025, et qu'il peut être absorbé sans modifier la planification. La Commission ne remet pas en question les travaux, mais recommande que ceux-ci ne soient pas intégrés dans la planification des travaux de la STEP « Lavasson ». Ceux-ci étant aux yeux de la commissions des frais d'entretien du réseau, non lié, mais de l'entretien. La commission demande qu'une information sur tout écart significatif soit clairement annoncé si cela n'est au CI, tout au moins à ladite commission. L'absence d'impact annoncée reste à apprécier au regard de ce suivi et des conditions effectives de financement.

Conclusion

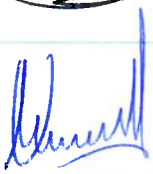
Fondée sur ce qui précède et en incorporant les réserves de planification financière formulées ci-dessus, la Commission des finances recommande d'accepter le préavis n° 5-2026 du Comité de direction et vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Délégués, de prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DE L'APEC

vu le préavis n° 5-2026 du Comité de direction ;
ouï le rapport de la Commission des finances ;
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,
décide :

1. d'accorder un crédit de CHF 1'021'000.00 TTC pour financer la réhabilitation des défauts identifiés lors des dernières campagnes d'entretien des collecteurs de l'APEC ;
2. d'autoriser le Comité de direction à entreprendre ces travaux de réhabilitation ;
3. d'autoriser le Comité de direction à contracter, le cas échéant, un emprunt de CHF 1'021'000.00 aux conditions les plus favorables si les liquidités courantes de l'association ne suffisent pas.

Coinsins, 19 octobre 2026

LES MEMBRES DE LA COMMISSION	
Catherine Lambert Commune de St-Cergue	
Eric George Commune de Bursinel	
David Glutz Commune de Givrins	
Damien Dutruy Commune de Luin	
Vincent Matthey Commune de Coinsins	
Laurent Bardet Commune de Coinsins	

Didier Humbert Marchissy

